



Lémurs de Madagascar

Des silky sifaka appartenant à l'espèce des lémuriens, classée en danger critique d'extinction par l'Union mondiale pour la conservation de la nature, ont été identifiés dans la forêt de Marojy, à Madagascar. Une bonne nouvelle, dans cette région soumise à la déforestation illégale.



La Havane privée d'eau

La Havane et ses 2,2 millions d'habitants font face à la pire crise d'approvisionnement en eau potable depuis cinquante ans. Cette situation est due au mauvais état des infrastructures et à une sécheresse qui frappe l'île de Cuba depuis deux ans, selon l'Institut des ressources hydraulique.



« Les Héros de la biodiversité »

Sauvetage du cheval de Przewalski, lutte contre les espèces envahissantes à Tahiti, protection des tortues-luths... Ce livre, très bien illustré, raconte, en de courtes histoires, soixante-dix engagements en faveur de la nature. Ed. Ouest France, 302 p., 22 euros

L'OMS face à un nouveau conflit d'intérêts

La nomination du directeur de la recherche de Novartis dans un de ses comités d'experts fait scandale

Genève
Correspondance

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) est-elle capable d'éviter les conflits d'intérêts et de prendre ses distances avec les lobbies pharmaceutiques ? Les travaux du conseil exécutif qui se sont tenus du lundi 17 au vendredi 21 janvier à Genève avaient valeur de test pour ceux qui critiquent le fonctionnement de l'agence onusienne.

Or, dès lundi 17 janvier, une nouvelle polémique éclatait après l'annonce de la nomination du Suisse Paul Herrling, directeur de la recherche chez Novartis, au sein d'un groupe consultatif de vingt et un experts (CEWG) chargé d'élaborer des propositions pour stimuler la recherche et le développement pour les maladies négligées, ces pathologies des pays pauvres – comme la leishmaniose et la maladie du sommeil – qui intéressent peu les laboratoires pharmaceutiques, faute de débouchés commerciaux.

La composition de ce CEWG était très attendue. En 2010, les travaux d'un premier groupe d'experts sur cette question avaient fait scandale. Des documents publiés sur Wiki-Leaks avaient permis de prouver que la Fédération internationale des fabricants de médicaments (IFPMA) avait obtenu en primeur le projet de rapport des experts, alors confidentiel, et avait pu faire passer son point de vue. Au grand dam des pays du Sud – Amérique latine en tête –, dont aucune des propositions suggérant de remettre en cause le système de propriété intellectuelle tel qu'il est défendu par les grands laboratoires n'avait été retenue dans le rapport final des

experts. Les propositions innovantes pour éviter que les coûts de la recherche ne se répercutent sur le prix des médicaments avaient été passées à la trappe. Alors que la position des industriels de la pharmacie, qui estiment que, pour financer la recherche très coûteuse de nouvelles molécules, il convient de maintenir un système de brevet empêchant durant vingt ans leur copie, était confortée.

Prise au cœur de cette vive controverse, la 63^e Assemblée mondiale de la santé optait, en mai 2010, pour la création d'un nou-

« Paul Herrling ne peut pas être à la fois l'auteur d'une proposition, celui qui doit l'évaluer et celui qui pourrait en bénéficier à travers Novartis »

James Love

ONG américaine KEI

veau groupe d'experts, désigné par les Etats membres de l'OMS.

Lundi, dès l'ouverture des débats, la présence de Paul Herrling, grande figure de Novartis, était dénoncée par le Brésil et la Thaïlande. Sur un ton très émotionnel, Margaret Chan, directrice de l'OMS, a repoussé les critiques sur un éventuel conflit d'intérêts, expliquant que l'agence onusienne faisait « souvent appel à des gens de l'industrie » pour obtenir un avis consultatif, et que le professeur suisse était un expert reconnu et brillant.

Mais M^{me} Chan oubliait de men-



tionner que le professeur Herrling était l'auteur d'une des trois propositions retenues par le groupe d'experts précédent, estampillée comme étant le projet de l'IFPMA. Il s'agit de la création d'un Fonds

mondial pour la recherche et le développement sur les maladies négligées (Frind), doté de 6 à 10 milliards de dollars sur dix ans, et alimenté par des financements étatiques et philanthropiques (comme

la Bill & Melinda Gates Foundation). Ce Fonds pourrait financer les partenariats pour le développement de produits (PDP), et les entreprises pharmaceutiques.

« Il n'est pas possible d'avoir un

Un conseil très influent

L'Assemblée mondiale de la santé II s'agit de l'organe décisionnel de l'OMS. Elle arrête la politique de l'organisation en se fondant principalement sur les recommandations du conseil exécutif.

Le conseil exécutif Composé de 34 personnalités nommées pour trois ans et compétentes en matière de santé, il nomme des comités d'experts chargés d'élaborer des rapports pour éclairer ses recommandations.

conflit d'intérêts plus criant », estime James Love, de Knowledge Ecology International (KEI), une ONG américaine. « Nous avons du respect pour le professeur Herrling, qui a beaucoup travaillé sur les maladies négligées. Mais il ne peut pas être à la fois l'auteur d'une proposition, celui qui doit l'évaluer et celui qui pourrait en bénéficier à travers Novartis », explique-t-il. Jeudi 20 janvier, KEI et huit autres ONG ont adressé un courrier au président du conseil exécutif de l'OMS, pour s'opposer à cette nomination qui pourrait « saper la réputation et le travail du nouveau groupe consultatif d'experts », écrivent-ils. En vain.

Vendredi matin, le comité exécutif a finalement décidé d'entériner la liste des vingt et un experts. Non sans que certaines pressions aient été exercées sur les pays récalcitrants. Selon James Love, les Etats-Unis et l'Europe ont menacé, si Paul Herrling était écarté, d'obtenir le retrait de l'expert argentin, Carlos Correa, l'un des principaux alliés des pays du Sud.

Patrick Durisch, de l'ONG helvétique Déclaration de Berne, se dit « choqué de voir que l'OMS n'a pas retenu la leçon après toutes les critiques adressées l'année dernière, en particulier sur sa gestion de la pandémie de grippe ». Il dit espérer que le nouveau groupe d'experts, qui rendra ses travaux dans un an, puisse réintroduire des propositions alternatives. Comme un système de « prix à l'innovation » qui récompenserait des produits réellement innovants, ou les « patent pools » (« communautés de brevets »), qui permettent une gestion collective des droits de propriété intellectuelle, afin de faire baisser le prix des médicaments. ■

Agathe Duparc

La complaisance à l'égard d'un laboratoire peut miner une institution

Analyse

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a décidé de mal à échapper aux critiques stigmatisant son incapacité à lutter contre les conflits d'intérêts. Soupçonnée de faire le jeu de l'industrie pharmaceutique lorsqu'elle avait par le passé abaissé les normes définissant l'hypertension artérielle – avec pour conséquence l'augmentation du nombre de patients susceptibles d'être traités par des médicaments antihypertenseurs –, elle a vu ces repro-

ches refluer à propos de sa gestion de la pandémie grippale de 2009-2010.

En mai 2010, lors de la 63^e Assemblée mondiale de la santé, les pays d'Amérique latine et l'Inde ont sévèrement critiqué le rapport d'un groupe d'experts chargé par l'OMS de proposer des financements innovants pour stimuler la recherche et le développement sur les maladies négligées des pays les plus pauvres, qu'ils jugeaient trop ouverts aux thèses des industriels du médicament.

Et voilà que le nouveau groupe

de travail consultatif d'experts que l'OMS est en train de mettre sur pied pour relancer ce dossier est à son tour dans le collimateur.

Indépendance des choix

Institution des Nations unies, l'OMS n'est que ce que les Etats membres veulent bien en faire. Les sujets sensibles sont autant d'occasions de mesurer les rapports de forces entre pays riches et pays pauvres ou émergents. Au cours des années 2000, la pression s'est faite plus forte pour que l'OMS joue pleinement son rôle de

défenseur de la santé publique, en faisant primer cette dernière sur le sacro-saint respect de la propriété intellectuelle. L'OMS a fait sien la doctrine des partenariats public-privé. C'est dans ce cadre que se mènent toutes les grandes campagnes, notamment contre les maladies infectieuses ou plus généralement les vaccinations. Une démarche qui fait converger les moyens disponibles, mais qui soulève aussi la question décisive de l'indépendance des choix.

En acceptant, comme semblent le vouloir avec insistance les Etats

membres européens, la présence dans un comité d'experts de personnalités, aussi compétentes soient-elles, ayant des liens ou des responsabilités dans une multinationale pharmaceutique, l'OMS prendrait le risque de semer le doute, voire de couvrir de son autorité des orientations biaisées.

Le scandale du Mediator en France démontre à l'envi comment la complaisance à l'égard d'un laboratoire pharmaceutique peut miner une institution. L'OMS ferait bien d'en tirer les leçons. ■

Paul Benkimoun

L'Union européenne coupe le robinet des crédits carbone « bidon »

Les industriels ne pourront plus s'appuyer sur des projets liés au gaz industriel HFC23 pour compenser leurs émissions de gaz à effet de serre

L'Europe ferme la porte aux crédits carbone « bidon » issus du protocole de Kyoto. Les représentants des Vingt-Sept, réunis au sein du Comité sur le changement climatique, ont approuvé, vendredi 21 janvier, la proposition de la Commission européenne de bannir du système communautaire d'échange de quotas d'émissions, à compter de 2013, les millions de crédits carbone obtenus grâce à la destruction de deux gaz industriels.

La décision a été immédiatement saluée par des organisations écologistes, comme CDM Watch ou Sandbag. Celles-ci dénoncent depuis des années les « effets pervers » et le faible intérêt environnemental de ces crédits carbone, qui reviennent selon elles à « subventionner l'industrie chimique ».

De quoi s'agit-il ? Le principal dispositif du protocole de Kyoto, le mécanisme de développement propre (MDP), incite des entreprises du Nord à financer la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays du Sud, en échange de crédits carbone qui leur permettent de compenser leurs propres émissions. Le marché carbone européen, avec ses 12 000 entreprises soumises à des quotas d'émissions, est logiquement le principal « client » du MDP.

Mais s'il existe 2 577 projets approuvés par les Nations unies, 84% des crédits MDP utilisés par les sociétés européennes pour compenser leurs rejets excédentaires proviennent de seulement vingt-trois projets, liés à la destruction de deux gaz industriels à très fort effet de serre.

En raison des règles comptables retenues par l'ONU, la destruction d'une seule tonne de HFC23 ou d'acide nitreux (N₂O) génère ainsi 11 700 crédits pour le premier, 310 crédits pour le second. Mieux, chaque crédit rapporte 12 euros sur le marché, quand le coût de la destruction n'excède pas quelques dizaines de centimes par tonne. « Ce profit encourage les industriels à produire des gaz à effet de serre dans le seul but de les détruire et de percevoir les crédits », dénonce Natasha Hurley, de CDM Watch.

« Non seulement certains crédits sont d'une valeur douteuse, mais agir ainsi décourage ces pays de soutenir des actions moins coûteuses et plus directes pour réduire ces émissions », a estimé la commissaire européenne à l'action pour le climat, Connie Hedegaard, vendredi.

Reste que la décision européenne est embarrassante pour les Nations unies. Le comité exécutif du MDP avait reconnu, fin novembre, la nécessité de revoir la comptabilité de ces projets. En privant ces crédits de leur principal débou-

Pour les organisations écologistes, ces crédits reviennent à « subventionner l'industrie chimique »

ché sans même attendre la réforme méthodologique, l'Europe prend l'ONU de court et accélère la mutation des MDP.

« Cette décision ouvre une deuxième phase pour le MDP :

après avoir été lancé dans les pays émergents grâce à des projets simples et très rentables, le dispositif va devoir s'orienter vers les énergies renouvelables, les pays d'Afrique », analyse Emilie Alberola, chef de projet recherche à CDC Climat.

La Chine et l'Inde, où se trouvent la plupart de ces installations de gaz industriels, tenteront-elles un recours ? Lors de la Conférence sur le climat de Cancun, en décembre 2010, ces pays avaient dénoncé la tentative européenne de « changer les règles du jeu ».

Mais les oppositions se sont aussi fait sentir à l'intérieur de l'Union. De nombreux industriels européens ont fortement investi dans des projets de HFC23 – comme l'électricien italien Enel – ou de N₂O – à l'instar du groupe de chimie français Rhodia. La valeur

de leurs crédits va fondre quand ils n'auront plus pour débouchés que les petits marchés volontaires du Japon ou de Nouvelle-Zélande.

« Il y a eu un très fort lobbying d'entreprises et de pays pour reculer l'entrée en vigueur de la décision », raconte M^{me} Hurley. A la demande notamment de l'Italie, de la France et de la Grande-Bretagne, la date a été fixée au 1^{er} mai 2013, alors que la Commission avait proposé une interdiction à partir du 1^{er} janvier. Le délai est justifié par le fait que la clôture légale du marché carbone a lieu fin avril. Il permet au passage de valider de 30 à 40 millions de crédits MDP supplémentaires.

Le Parlement européen a trois mois pour commenter cette proposition, avant que la Commission puisse l'adopter définitivement. ■

Grégoire Allix